

AR Prefecture

063-200070712-20240201-20240201_08-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

N° 20240201-08

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 25 janvier 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} février 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Sylvie CHAUNY, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, , Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Yves GACON Marina DA COSTA, Didier STURMA, , Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 49

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative : 3

Conseiller.e.s représenté.e.s : 3

Total votants : 55

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Serge THEALLIER à Pierre ROZE
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Michel COUPERIER, Jany BROUSSE

Conseillers ayant voix délibérative :

Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Guy PRADELLE

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**ADHÉSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET
MONTAGNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT
D'ÉLECTRICITE ET SERVICES ASSOCIÉS COORDONNÉ PAR LE
DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME ET APPROBATION DE L'ACTE
CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6
et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

AR Prefecture

063-200070712-20240201-20240201_08-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.331-1 et L.331-4 relatifs au choix du fournisseur d'électricité,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne d'adhérer au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement,

Considérant qu'il est interdit à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, d'appartenir à deux groupements ayant le même objet,

Considérant qu'il convient à ce titre de se retirer du groupement coordonné par Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme, à compter du 31 décembre 2024 pour lequel la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, a adhéré en date du 17/09/2020.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la sortie du groupement de commandes de fourniture d'électricité coordonné par Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme à compter du 31 décembre 2024 ;
- **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 1 de la présente délibération, pour l'achat d'électricité et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;
- **Approuve** l'adhésion de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au-dit groupement de commandes pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexe 2 de la présente délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne est propriétaire ou locataire.
- **Autorise** Monsieur Tony BERNARD, en sa qualité de Président de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 49

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :


Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

